

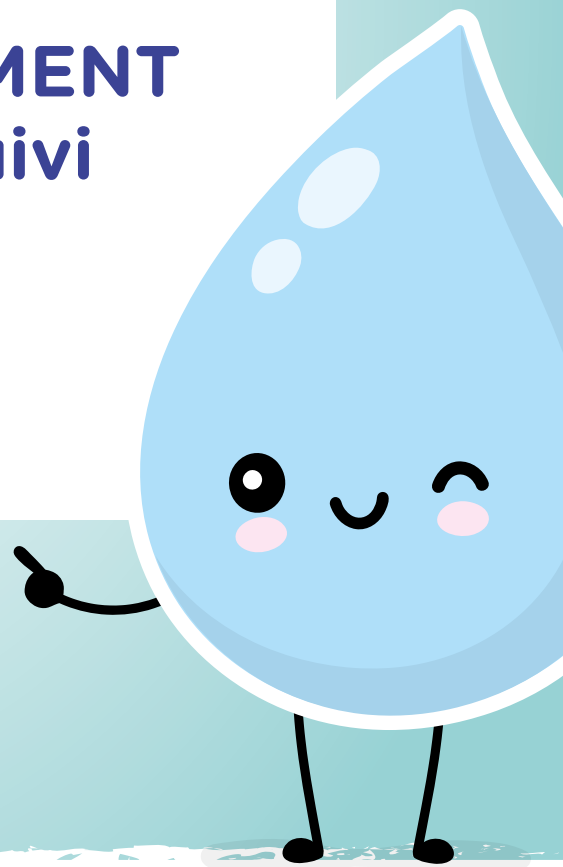


PROJET

**LE SCHÉMA DIRECTEUR
D'AMÉNAGEMENT ET
DE GESTION DES EAUX
2022- 2027**
du bassin Artois-Picardie

**DOCUMENT
D'ACCOMPAGNEMENT**
Dispositif de suivi
du SDAGE

Octobre 2020



A voir également...

Livrets du SDAGE :

Livret 1 – Contexte

Livret 2 – Objectifs

Livret 3 – Orientations et dispositions

Livret 4 – Annexes

Documents d'accompagnement (DA) :

DA1 – Présentation synthétique de la gestion de l'eau

DA2 – Synthèse sur la tarification et la récupération des coûts

DA3 – Résumé du Programme de Mesures

DA4 – Résumé du Programme de Surveillance

DA5 – Dispositif de suivi du SDAGE

DA6 – Résumé des dispositions d'information et de consultation du public

DA7 – Synthèse des méthodes et critères mis en œuvre pour élaborer le SDAGE

DA8 – Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE)

Document d'accompagnement n°5 : Dispositif de suivi du SDAGE

PROJET

Table des matières

5.1	Organisation du dispositif de suivi	5
5.1.1	Définition et objectifs	5
5.1.2	Indicateurs et contributeurs	6
5.2	Liste des indicateurs du dispositif de suivi	8
5.3	Evolutions depuis le cycle précédent	10

PROJET

5.1 Organisation du dispositif de suivi

5.1.1 Définition et objectifs

Le dispositif de suivi du SDAGE vise à **évaluer la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027**, et notamment de ses orientations ([cf. Livret 3 – Orientations et dispositions](#)). Aussi appelé « tableau de bord » du SDAGE, **il est actualisé a minima lors de la mise à jour du SDAGE puis tous les trois ans** lors de la mise à jour de l'analyse des caractéristiques du bassin ou du groupement de bassins¹.

La portée de cet outil est multiple :

- Il permet de visualiser **les effets du SDAGE sur les milieux** aquatiques et la ressource en eau,
- Régulièrement examiné par le Comité de Bassin, il traduit **les principaux enjeux du bassin** Artois Picardie et donne des **clés de gestion aux acteurs** concernés,
- Constitué d'indicateurs accessibles au public, il a un **rôle pédagogique** et peut servir de support de communication au sujet du SDAGE,
- Construit et porté à connaissance des différents partenaires, il est vecteur d'une **coopération inter-organismes** tout au long du cycle.

Le tableau de bord est ainsi constitué d'**indicateurs environnementaux**, à un nombre restreint afin de faciliter sa gestion (collecte et représentation des données) et d'en assurer la pérennité. Ces données doivent être **facilement accessibles et régulièrement mises à jour**. Les résultats doivent être interprétables et apporter une image représentative des phénomènes à l'échelle du bassin. Les méthodes utilisées et les biais doivent de plus être connus et précisés pour chaque indicateur.

Le tableau de bord du bassin Artois Picardie ainsi proposé suit les exigences réglementaires. Sa première édition correspondra au **début de la période d'application** du SDAGE (2022) et rendra compte des résultats des actions en fin de SDAGE 2016-2021. Puis, un **bilan à mi-parcours** (2025) est effectué. Enfin un **résultat des actions** sera produit lors de la fin du SDAGE (2027).

Les différents tableaux de bord sont disponibles sur le site internet du portail de bassin Artois-Picardie.

¹ 1° du II de l'article L212-1 du code de l'environnement

5.1.2 Indicateurs et contributeurs

5.1.2.1 Cadrage national

L'arrêté ministériel du 17 mars 2006 modifié relatif au contenu des SDAGE prévoit que le dispositif de suivi comprenne au moins **14 groupes d'indicateurs nationaux** :

1. L'évaluation de l'état des eaux et l'atteinte des objectifs définis dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ;
2. L'évaluation de l'état des différents éléments de qualité de l'état écologique aux sites de contrôle ;
3. La réduction des émissions de chacune des substances prioritaires ;
4. L'évaluation de l'état des eaux de baignades ;
5. L'évaluation de l'état des eaux conchylicoles ;
6. L'accessibilité et la fréquentation des cours d'eau par un ou des poissons migrateurs ;
7. Le dépassement des objectifs de quantité aux points nodaux ;
8. Les volumes d'eau prélevés en eau souterraine et en eau de surface et leur ventilation par secteur d'activité ;
9. La conformité aux exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines ;
10. La délimitation des aires d'alimentation des captages et la réalisation des plans d'action ;
11. La restauration de la continuité au droit des ouvrages situés sur les cours d'eau classés au titre du 2° de l'article 214-17 du code l'environnement ;
12. La couverture des zones de répartition des eaux par des organismes uniques de gestion collective ;
13. Le développement des schémas d'aménagement et de gestion des eaux et des contrats de rivières ;
14. La récupération des coûts par secteur économique.

Le tableau de bord du bassin Artois Picardie est composé **d'indicateurs nationaux obligatoires**, mais aussi **d'indicateurs propres au bassin** adaptés aux dispositions du SDAGE et à son évolution depuis le cycle précédent (nouvelles orientations par exemple).

5.1.2.2 Typologie des indicateurs

Les indicateurs suivent le **modèle Pressions-Etat-Réponses** (PER) et précisent ainsi les pressions subies par l'environnement, la condition environnementale ou encore les réponses apportées par la société. Ils peuvent donc être de type :

- « **état** » : donnent une image de la qualité de l'environnement et de son évolution dans le temps,
- « **pression** » : décrivent les pressions exercées par les activités anthropiques sur l'environnement (directes ou indirectes),
- « **réponse** » : reflètent l'implication des acteurs en réponse aux problématiques environnementales identifiées (individuelle ou collective).

Pour le cycle 2022-2027, **36 indicateurs** ont été retenus, parmi lesquels **19 indicateurs nationaux** et **17 indicateurs bassin**.

Le présent document vise à donner un cadre aux futurs tableaux de bord pour le cycle 2022-2027.

5.1.2.3 Contributeurs à la donnée

Pour une transversalité optimisée entre les différents politiques publiques, ces indicateurs sont, pour certains, liés au **Plan de Gestion des Risques Inondation** (PGRI) ou repris au sein du **Document Stratégique de Façade** (DSF).

Comme indiqué précédemment, les producteurs de données sont multiples :

- Agence de l'Eau Artois Picardie,
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement [DREAL],
- Directions Départementales du Territoire (et de la Mer) [DDT(M)],
- Direction Interrégionale de la Mer [DIRM],
- Agence Régionale de la Santé [ARS],
- Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER [IFREMER],
- Office Français de la Biodiversité [OFB],
- Services de Police des Eaux,
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt [DRAAF],
- Et autres (chambres d'agricultures, etc.).

Le Tableau 1 de la partie 5.2 présente par ailleurs les contributeurs de chaque indicateur pré-fléché pour les futurs tableaux de bord.

5.2 Liste des indicateurs du dispositif de suivi

SDAGE 2022-2027		Indicateurs	Indexation (B : bassin ; N : national)	Typologie (état, pression, réponse)	Contributeurs
Enjeu	Orientation				
Evaluation de l'état des eaux et atteinte des objectifs du SDAGE		Etat/potentiel écologique des masses d'eau de surface	N1b	Etat	AEAP
		Etat chimique des masses d'eau de surface	N1c	Etat	AEAP
		Etat chimique des masses d'eau de surface selon le biote	B51	Etat	AEAP
		Etat quantitatif des masses d'eau souterraine	N1e	Etat	DREAL-BRGM-AEAP
		Etat chimique des masses d'eau souterraine	N1f	Etat	AEAP
		Etat global des masses d'eau souterraine	N1d	Etat	DREAL-BRGM-AEAP
		Evaluation de l'état des différents éléments de qualité de l'état écologique au droit des sites de contrôle	N2	Etat	AEAP
A	A-01	Suivi de la mise en œuvre de la directive ERU	N9	Réponse	DREAL
		Evolution de la pression ponctuelle globale	B15	Pression	AEAP
	A-03	Pression azotée diffuse	B46	Pression	AEAP
	A-04	Superficies de prairies permanentes	B48	Réponse	DRAAF
	A-05 et C-04	Entretien et restauration des cours d'eau	B31	Réponse	AEAP
	A-06	Franchissabilité et fréquentation des cours d'eau (à la fois en montaison et en dévalaison) des poissons migrateurs depuis la mer	N6	Réponse	OFB-DREAL
		Restauration de la continuité écologique des cours d'eau	N11	Réponse	DREAL-AEAP
	A-09	Evolution des zones humides	B33	Réponse	AEAP
		Artificialisation du territoire	B49	Pression	DREAL
	A-10	Réduction des émissions de substances prioritaires	N3	Réponse	DREAL-AEAP
		Quantité de produits phytosanitaires vendue dans le bassin	B19	Pression	AEAP
		Evolution du nombre de sites pollués répertoriés	B36	Réponse	DREAL
B	B-01	Protection des captages (AAC et programmes d'actions)	N10	Réponse	DREAL-AEAP
		Protection des captages (DUP)	B42a, B44c	Réponse	ARS
	B-02	Etiages : dépassement des débits de crise	N7	Etat	DREAL
		Volumes d'eau prélevés dans les	N8a	Pression	AEAP

SDAGE 2022-2027		Indicateurs	Indexation (B : bassin ; N : national)	Typologie (état, pression, réponse)	Contributeurs
Enjeu	Orientation				
		eaux de surface du bassin			
		Volumes d'eau prélevés dans les eaux souterraines du bassin	N8b	Pression	AEAP
	B-03	Organismes uniques de gestion collective (OUGC) des prélèvements d'eau pour l'irrigation	N12	Réponse	DREAL
	B-05	Rendement des réseaux d'alimentation en eau potable (AEP)	B21	Réponse	AEAP
C	C-01	Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire	B47	Réponse	DREAL
	C-02	Démarche de lutte contre l'érosion	B22	Réponse	AEAP
D	D-01	Qualité des eaux de baignade	N4	Etat	ARS-AEAP
		Classement sanitaire des zones de production et de reparcage des coquillages vivants	N5	Etat	DREAL
	D-05	Flux continental en azote et en phosphore rejeté en mer	B25	Pression	DREAL
E	E-01	Etat d'avancement des SAGE et des démarches territoriales	N13	Réponse	AEAP
	E-03	Baromètre "perception des thèmes de l'eau"	B37	Réponse	AEAP
	E-05	Taux de récupération des coûts	N14	Réponse	AEAP
	E-05	Evolution du prix moyen de l'eau selon 5 composantes et par SAGE	B38	Réponse	AEAP
	E-06	Changement climatique	B50, B39	Etat	DREAL-AEAP

Tableau 1 : Liste des indicateurs du dispositif de suivi du SDAGE 2022-2027

5.3 Evolutions depuis le cycle précédent

Au cours du cycle 2016-2021, comme cela a été précisé précédemment, plusieurs tableaux de bord ont été réalisés et publiés sur le site internet du portail de bassin Artois-Picardie :

- **Le tableau de bord 2016**, présentant le bilan du cycle 2010-2015 et l'état initial du cycle 2016-2021,
- **Le tableau de bord 2019**, qui a fait un bilan à mi-cycle,
- **Le tableau de bord 2022**, à venir, qui doit réaliser un bilan du cycle 2016-2021 et présenter l'état initial du cycle 2022-2027.

Des évolutions en termes d'indicateurs suivis ont eu lieu entre-temps, comme cela est synthétisé au sein du Tableau 2 : Evolution du nombre d'indicateurs des TB 2016 à 2022.

	TB 2016	TB 2019	TB 2022 à venir
Nombre d'indicateurs suivis	38	37	36

Tableau 2 : Evolution du nombre d'indicateurs des TB 2016 à 2022

Ces évolutions peuvent avoir différentes causes :

- Faire suite à de **forts enjeux** ou à des **demandes** lors des instances ou groupes de travail,
- Dans l'objectif d'être au croisement de plusieurs **politiques publiques**,
- Afin d'**enrichir** l'indicateur,
- Pour **valoriser** le travail effectué et fournir des outils aux gestionnaires et collectivités,
- En dépit du travail mené de manière préalable afin de s'assurer de la pérennité des données, **des modifications peuvent survenir** (évolutions de la réglementation, arrêt de production de la donnée etc.),
- **La forme** peut également évoluer : évolution des titres, fusion d'indicateurs etc.

Le tableau ci-dessous justifie les modifications survenues au cours du cycle 2016-2021 :

Indicateurs	TB 2016		TB 2019		TB 2022	
	Intégration	Justifications	Intégration	Justifications	Intégration	Justifications
Etat/potentiel écologique des masses d'eau de surface	✓		✓		✓	
Etat chimique des masses d'eau de surface	✓		✓		✓	
Etat chimique des masses d'eau de surface selon le biote					✓	Stratégie surveillance sur les substances avec le biote
Etat quantitatif des masses d'eau souterraines	✓		✓		✓	
Etat chimique des masses d'eau souterraines	✓		✓		✓	
Etat global des masses d'eau souterraines	✓		✓		✓	
Evaluation de l'état des différents éléments de qualité de l'état écologique au droit des sites de contrôle	✓		✓		✓	
Suivi de la mise en œuvre de la directive ERU	✓		✓		✓	
Evolution de la pression ponctuelle globale	✓		✓		✓	
Chartes « vers le zéro phyto » d'entretien des espaces publics	✓		✓		✗	Devenu réglementaire
Balance globale azotée (BGA) par type d'exploitation	✓		✗	Arrêt de l'observatoire des pratiques agricoles		
Pourcentage de sols nus en période de risque, par année (en et hors ZV 2007)	✓		✗	Arrêt de l'observatoire des pratiques agricoles		
Pression azotée diffuse			✓	Compense la suppression du BGA	✓	
Superficies de prairies permanentes					✓	Demande GT et instances

Indicateurs	TB 2016		TB 2019		TB 2022	
	Intégration	Justifications	Intégration	Justifications	Intégration	Justifications
Etat hydromorphologique des masses d'eau cours d'eau	✓		✓		✗	Pas de mise à jour de la donnée tous les 3 ans
Entretien et restauration des cours d'eau	✓		✓		✓	
Contrats de milieu	✓		✗			Intégration dans « état d'avancement SAGE »
Curage des cours d'eau	✓		✓	Hétérogénéité des données	✗	
Franchissabilité et fréquentation des cours d'eau (à la fois en montaison et dévalaison) des poissons migrateurs depuis la mer	✓		✓		✓	Intégration de l'aspect fréquentation
Restauration de la continuité écologique des cours d'eau	✓		✓		✓	
Evolution des zones humides	✓		✓		✓	
Artificialisation du territoire					✓	Demande des instances
Réduction des émissions de substances prioritaires	✓		✓		✓	
Quantité de produits phytosanitaires vendue dans le bassin	✓		✓		✓	
Evolution du nombre de sites pollués	✓		✓		✓	
Protection des captages (AAC et programmes d'actions)	✓		✓		✓	
Protection des captages (DUP)	✓		✓		✓	
Etiages : dépassement des débits de crise	✓		✓		✓	
Volumes d'eau prélevés dans les eaux de surface du bassin	✓		✓		✓	
Volumes d'eau prélevés dans les eaux souterraines du bassin	✓		✓		✓	

Indicateurs	TB 2016		TB 2019		TB 2022	
	Intégration	Justifications	Intégration	Justifications	Intégration	Justifications
Organismes uniques de gestion collective (OUGC) des prélèvements d'eau pour l'irrigation	✓		✓		✓	
Pluviométrie	✓		✓		✗	Intégration potentielle dans le changement climatique
Rendement des réseaux d'alimentation en eaux potable (AEP)	✓		✓		✓	
Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire			✓	Lien avec le PGRI	✓	
Démarche de lutte contre l'érosion	✓		✓		✓	
Qualité des eaux de baignade	✓		✓		✓	
Classement sanitaire des zones de production et de reparcage des coquillages vivants	✓		✓		✓	
Flux continental en azote et en phosphore rejeté en mer	✓		✓		✓	
Etat d'avancement des SAGE	✓		✓		✓	Intégration de l'aspect contrats de rivières
Baromètre « perception des thèmes de l'eau »	✓		✓		✓	
Taux de récupération des coûts	✓		✓		✓	
Evolution du prix moyen de l'eau selon 5 composantes et par SAGE	✓		✓		✓	
Prix moyen des services de l'eau par territoire de SAGE	✓		✓		✗	Intégration au sein de l'indicateur précédent
Changement climatique					✓	Nouvelle orientation

Tableau 3 : Ajouts, suppressions et changements des indicateurs au cours du cycle 2016-2021

Légende du Tableau 3 :

✓ Indicateur intégré au sein du TB

✗ Indicateur supprimé par rapport au TB précédent

PROJET

PROJET

LES DOCUMENTS SOUMIS À LA CONSULTATION

> LIVRETS du SDAGE (contexte, objectifs, orientations) :

1. Contexte, élaboration & mise en œuvre
2. Objectifs environnementaux
3. Orientations & dispositions du SDAGE
4. Annexes

> DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT du SDAGE

1. Présentation synthétique de la gestion de l'eau
2. Synthèse sur la tarification et la récupération des coûts
3. Résumé du Programme de Mesures
4. Résumé du Programme de Surveillance
5. Dispositif de suivi du SDAGE
6. Résumé des dispositions concernant la consultation du public
7. Synthèse des méthodes et critères mis en œuvre pour élaborer le SDAGE
8. Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau du bassin Artois-Picardie

> PROGRAMME DE MESURES (PDM)

> RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

> AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

> REPONSE à l'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

COMMENT PUIS-JE DONNER MON AVIS ?

Vous avez la possibilité de vous exprimer sur ces décisions qui nous engagent collectivement.

• **Sur un registre « numérique »** disponible à l'adresse suivante : www.agissonspourleau.fr

• **Sur un registre « papier »** disponible à l'accueil de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 à Douai - 03 27 99 90 00). Compte-tenu des contraintes sanitaires, merci d'informer le standard de votre visite au préalable - Standard : 03 27 99 90 00.

Vos observations seront traitées dans le respect du règlement « libertés et protection personnelles ». Pour connaître les suites données à toutes les observations, le recueil des remarques sera rendu public après l'adoption du SDAGE 2022 - 2027 (prévu au 1^{er} trimestre 2022), sur le portail du bassin.

MERCI !